

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 973

présenté par

Mme Thevenot, M. Sitzenstuhl, Mme Riotton, M. Vojetta, Mme Spillebout, M. Olive,
M. Darmanin, M. Jean-René Cazeneuve, Mme Klinkert, M. Fugit, Mme Brulebois et M. Cormier-
Bouligeon

ARTICLE PREMIER

Compléter l’alinéa 8 par la phrase suivante :

« Le cas échéant, ce document est rédigé « en facile à lire et à comprendre ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision visant à permettre l'accessibilité du document adressé par la CNAV aux assurés, tel que prévu par l'alinéa 8 de l'article 1er.